

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction des Politiques Interministerielles**  
**Bureau des Procédures d'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Commune de BEAULENCOURT**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA SOCIETE « PARC EOLIEN DU RIO SASU »**  
**PETITIONNAIRE**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 22 décembre 2014, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 26 janvier 2015, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien par la Société PARC EOLIEN DU RIO SASU sur le territoire de la commune de BEAULENCOURT.

M. Arnaud DONNAT, chargé du suivi du dossier de la Société PARC EOLIEN DU RIO SASU est l'interlocuteur technique de ce projet (01.42.61.84.53).

Un dossier relatif à ce projet est déposé en Mairie de BEAULENCOURT, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en Mairies de AVESNES LES BAPAUME, BANCOURT, BAPAUME, BARASTRE, BEHAGNIES, BEUGNATRE, BEUGNY, BIEFVILLERS LES BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, FREMICOURT, GREVILLERS, HAPLINCOURT, LE SARS, LE TRANSLOY, LEBUCQUIERE, LIGNY THILLOY, MARTINPUICH, MORVAL, RIENCOURT LES BAPAUME, ROCQUIGNY, SAPIGNIES, VAULX VRAUCOURT, VILLERS AU FLOS et WARLENCOURT EAUCOURT, COMBLES (80), FLERS (80), GINCHY (80), GUEUDECOURT (80), GUILLEMONT (80), IRLES (80), LESBOEUFS (80), LONGUEVAL (80), MESNIL EN ARROUAISE (80), PYS (80) et SAILLY SAILLISEL (80)

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BEAULENCOURT du 26 janvier 2015 au 27 février 2015 inclus, soit à les remettre ou les formuler à M. Alain BAILLEUL commissaire-enquêteur, qui sera présent en Mairie de BEAULENCOURT, siège de l'enquête :

- le lundi 26 janvier 2015 de 9 h à 12 h
- le mercredi 4 février 2015 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 février 2015 de 9 h à 12 h
- le samedi 21 février 2015 de 9 h à 12 h
- le vendredi 27 février 2015 de 14 h à 17 h

M. Jean-Michel DELETTRE est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de BEAULENCOURT, AVESNES LES BAPAUME, BANCOURT, BAPAUME, BARASTRE, BEHAGNIES, BEUGNATRE, BEUGNY, BIEFVILLERS LES BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, FREMICOURT, GREVILLERS, HAPLINCOURT, LE SARS, LE TRANSLOY, LEBUCQUIERE, LIGNY THILLOY, MARTINPUICH, MORVAL, RIENCOURT LES BAPAUME, ROCQUIGNY, SAPIGNIES, VAULX VRAUCOURT, VILLERS AU FLOS et WARLENCOURT EAUCOURT, COMBLES (80), FLERS (80), GINCHY (80), GUEUDECOURT (80), GUILLEMONT (80), IRLES (80), LESBOEUFS (80), LONGUEVAL (80), MESNIL EN ARROUAISE (80), PYS (80) et SAILLY SAILLISEL (80)

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.